

Note d'allocution

---

# Administration numérique suisse

Conférence de presse du 10 mars 2021

Anton Lauber, président de gouvernement, membre du Bureau CdC et délégué CdC à la cyberadministration/numérisation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Madame, Monsieur,

Si la Confédération, les cantons et les communes ont déjà bien avancé dans le domaine de la transformation numérique, le constat que nous devons tirer de la crise du coronavirus est sans appel : nous sommes encore loin du but. Les expériences faites à l'étranger montrent qu'il nous reste bien des défis à relever, comme définir des normes de gestion des données ou proposer des services de base nationaux tels que l'identité électronique.

C'est précisément là que l'Administration numérique suisse entre en jeu : l'ANS fournit le cadre nécessaire au renforcement de la coopération entre la Confédération, les cantons et les communes pour relever de tels défis. L'objectif est avant tout d'unir nos forces afin d'améliorer et d'accélérer le pilotage de la transformation numérique aux trois échelons institutionnels. Et cette coopération renforcera le potentiel créatif du fédéralisme.

L'autonomie des structures partie prenante n'en restera pas moins garantie ; la convention-cadre qui a été proposée n'empiète pas sur les compétences de la Confédération, des cantons et des communes. Il s'agit plutôt de mettre sur pied une plateforme dédiée à la coopération entre les différents échelons gouvernementaux du système fédéral. Les décisions de l'ANS créeront un engagement politique entre les parties. C'est de cette manière que nous ferons avancer l'administration numérique.

Comme il a déjà été dit, l'ANS a pour mission de développer des services de base et de fournir des prestations électroniques. Dernier exemple en date : l'identité électronique. Proposer des démarches administratives de qualité par Internet implique de pouvoir identifier les individus de manière fiable et sûre. Le rejet de la loi e-ID n'est pas un rejet catégorique de l'identité électronique. Nous le voyons plutôt comme un mandat que nous a confié la population de développer ensemble une nouvelle solution politique qui suscitera l'adhésion du plus grand nombre. L'ANS est le cadre idéal dans lequel inscrire ce type de processus.

Le chargé de mission auprès de la Confédération et des cantons est la force vive, le moteur de l'ANS. Il joue notamment un rôle d'intermédiaire entre l'échelon technique et les milieux politiques. Je suis très satisfait que le Conseil fédéral et le Bureau CdC aient pu se rejoindre et aient nommé Peppino Giarritta. Fort d'une longue expérience dans le canton de Zurich, il connaît exactement les besoins des cantons et des communes.

L'organisation ANS et l'Agenda « Infrastructures nationales et services de base ANS » devront continuer de se développer à mesure qu'évolueront les exigences posées par la transformation numérique. Deux points sont à relever.

- Tout d'abord le financement : il faut examiner la possibilité d'un financement spécial de la Confédération, auquel prendraient part les cantons, une sorte de fonds de numérisation.
- Ensuite le développement de l'organisation, laquelle devra être dotée d'un fort ancrage juridique, pour la définition de normes par exemple.

Pour ce faire, de nouvelles bases légales seront créées en temps voulu.

J'aimerais à présent résumer la valeur ajoutée de l'ANS. Avec cette organisation,

- nous gagnerons en efficacité grâce à la mutualisation de l'expertise, des tâches et des ressources ;
- nous bénéficierons d'une assise politique et technique plus solide grâce à l'intégration des acteurs fédéraux, cantonaux et communaux de premier plan ;
- nous disposerons d'un financement plus transparent pour les projets clés, réparti entre la Confédération, les cantons et les communes.

Je suis convaincu que nous sommes en passe de franchir, avec cette organisation, une première étape importante pour combler les déficits existants dans les domaines de la numérisation et de la cyberadministration, et nous hisser au même niveau que les autres pays européens. D'une certaine manière, l'ANS constitue notre réponse institutionnelle à la transformation numérique. Basée sur la coopération, l'approche que nous proposons permet de mieux tirer parti de la force d'innovation du fédéralisme, afin de donner un nouvel élan à la cyberadministration. L'attrait et la compétitivité de notre pays en sortiront renforcés, tout comme la tradition fédérale qui nous a servi jusqu'à présent dans de nombreux domaines.